



L'Internat — OFA CFPPA Roanne Chervé Noirétable

Guide d'accueil 2026 · Apprentis Mineurs

⚠ L'internat est fondé sur un équilibre entre liberté, confiance et règles de vie en communauté. Tout manquement aux règles ci-dessous pourra entraîner des sanctions, voire l'exclusion définitive de l'internat.

A · Rythmes et organisation

Un assistant d'éducation encadre les apprenants dès 17h30 et ce, jusqu'au lendemain 8h00. Un pointage des présences est fait tous les jours à 17h30 sauf le mercredi où le pointage est fait à 17h.

Une bagagerie est mise à disposition pour déposer les sacs et effets personnels à l'arrivée sur site. Elle est ouverte et fermée à clé par un assistant d'éducation à des horaires fixes. Les apprenants récupèrent leurs affaires en fin de journée avant de rejoindre l'internat. Le dernier jour de présence, les affaires sont déposées à 8h et récupérées en fin de cours.

 17h45 – 18h45	Étude en chambre ou activités diverses proposées
 18h45 – 19h45	Self
 20h00 – 21h00	Douches
 21h00 – 22h00	Temps de travail ou temps libre
 22h00	Extinction des feux
 6h45	Réveil
 7h00	Petit déjeuner au self — jusqu'à 7h45
 8h00	Sortie définitive des bâtiments · cours à 8h10

B · Règlement intérieur (extrait)

3.10.2 · Locaux, mobilier et sécurité

Les apprenants sont répartis en chambres de 4. Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette, d'un espace de travail et d'un espace de couchage.

Mobilier mis à disposition par apprenant : lit · armoire · table de chevet · table de travail · siège.

⚠ Il est interdit de déplacer le mobilier. Un état des lieux est établi en début et en fin de séjour.

Une clé est remise pour chaque chambre — les co-occupants en sont solidairement responsables.

Seules les rallonges multiprises sont autorisées (les triplettes sont interdites).

3.10.3 · Objets personnels et de valeur

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'objets personnels. Ceux-ci restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

3.10.4 · Propreté et hygiène

Chaque apprenant apporte son propre linge de lit (alèse, drap housse, couette 190×90, oreiller) et veille à le ramener régulièrement à la maison pour lavage, ainsi qu'à chaque période de vacances.

L'entretien journalier de la chambre est à la charge de l'apprenant : lit fait, rangement effectué, lavabos nettoyés avant de quitter la chambre.

Les agents de service assurent l'entretien des parties communes et des chambres rangées. En fin de semaine, lavabos, tables et sols doivent être entièrement dégagés pour le ménage complet.

Chacun veillera à éteindre les lumières dans les pièces inoccupées.

3.10.5 · Règles de vie en communauté

 Autorisé	• Rasoirs électriques et sèche-cheveux • Décoration des chambres (affiches, posters...) dans le respect de la décence • Musique avec écouteurs jusqu'à 22h • Téléphone portable en dehors des heures de cours/étude et avant 22h
---	--

 Interdit	• Animaux dans les chambres • Nourriture périssable dans l'internat • Télévisions, micro-ondes, mini-fours, plaques de cuisson, radiateurs électriques • Alcool et produits illicites (sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive)
---	---

3.10.6 · Dégradations

 **Toute dégradation sera facturée aux familles au prix du remplacement.**

C · Permanence téléphonique de sécurité

Un service de permanence est assuré tous les soirs par le personnel d'astreinte.

 **Urgences uniquement — 04 77 44 82 00**

D · Sanctions

 Tout appreni ne respectant pas les règles et consignes de l'internat sera susceptible de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

E · Literie

Pour des raisons d'hygiène, les draps doivent être changés régulièrement, de même que les vêtements.

Trousseau de l'internat

Pièces obligatoires

- **Alèse**
- **Drap housse**
- **Couette (lit 190 × 90 cm)**
- **Oreiller**
- **Cintres**
- **Nécessaire de toilette**
- **1 cadenas pour l'armoire**
- **Pyjamas**
- **Affaires de rechange**

Pièces conseillées

- Réveil
- Pantoufles
- Peignoir